

ARRÊTÉ MUNICIPAL

N° 0147/2025

OBJET : AUTRES DOMAINES DE COMPÉTENCES - Autorisation d'ouverture d'un débit de boissons temporaire les 27 et 28 septembre 2025 à l'occasion de l'exposition organisée par l'association Histoire et collection.

La MAIRE de CHAUCONIN-NEUFMONTIERS,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.2212-1, L.2212-2 et L.2212-4,

VU les articles L.3321-1 et L.3334-2 du Code de la Santé Publique,

VU l'arrêté préfectoral 2014 DSCS DB 104 du 31 mars 2014 fixant les horaires des débits de boissons et restaurants,

VU la demande présentée en date du 04 septembre 2025 par l'association Histoire et collection représentée par M. GROSS Didier, Président, en vue d'être autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire les 17 et 28 septembre 2025 à l'occasion d'une exposition.

ARRÊTÉ

ARTICLE 1^{er} :

L'association Histoire et collection de Chauconin-Neufmontiers représentée par M. GROSS Didier, Président est autorisée à ouvrir un débit de boissons temporaire à Chauconin-Neufmontiers (77124) les 27 et 28 septembre 2025 à l'occasion d'une exposition qui se déroulera dans la salle de la convivialité et la salle Colucci.

ARTICLE 2 :

La présente autorisation est délivrée pour le 1^{er} et le 3^{ème} groupe de boissons (boissons non alcoolisées, boissons fermentées non distillées et vins doux naturels).

La présente autorisation est délivrée pour l'exposition des 27 et 28 septembre 2025 de 10h00 à 18h00.

ARTICLE 3 :

Le présent arrêté peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de MELUN (77000) – 43, rue du Général de Gaulle dans un délai de deux mois à compter de la notification ou de l'affichage de l'acte. Le tribunal administratif peut être aussi saisi par l'application informatique Télérecours citoyens accessible sur le site Internet www.telerecours.fr

ARTICLE 4 :

Ampliation du présent arrêté est adressée à :

- Le commissariat de police de Meaux
- L'association Histoire et collection

Fait à CHAUCONIN-NEUFMONTIERS, le 19 septembre 2025

La Maire,
Marie Leal

